



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 11 décembre 2025

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 5 décembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, le jeudi 11 décembre 2025 à dix-huit heures et 30 minutes, sous la présidence de M. Bruno MARECHAL, Maire.

Étaient présents : M. Bruno MARECHAL, Maire. M. Baptiste TALLAN, Mme Agnès SZWIEC, M. Christian BILLOT, Mme Marie-Laurence PIERRE, Adjoints. Mmes Stéphanie BARDIN, Virginie MARTIN-GREGUY, Nadine SENGEL. MM. Victor GRAVELET, Jean-Marc CHERTIER, Xavier MORAND, Marc DUTARTRE, conseillers municipaux.

Absents : Mmes Léonie GARCIA, Magali DEFLANDRE, M. Yvan BOUTREAU.

Secrétaire : Baptiste TALLAN

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30.

Monsieur le Maire informe que depuis la dernière séance du conseil municipal, les 4 devis suivants ont été signés :

Société Fiducial : Achat de fournitures pour la mairie : 689,45 € HT

Société Nathan : Achat de mobiliers pour l'école maternelle : 6 179,17 € HT

Société TKE : Installation d'un système GSM pour l'ascenseur du complexe Guyot : 650,02 € HT

Société Agaura : Etude de faisabilité pour le réaménagement de la Croix-Blanche : 7 900,00 € HT

Nadine SENGEL demande s'il est possible d'en savoir plus sur le devis concernant l'étude de faisabilité.

Monsieur le Maire répond que cette étude vise à étudier la possibilité de réaménager le bâtiment de la Croix-Blanche pour le réaffecter en activité de boulangerie.

Nadine SENGEL répond que même si cela reste une étude, cela engage des frais à hauteur de 7900€ pour un projet qui ne sera pas peut-être pas suivi par l'équipe municipal en place au mois de mars prochain.

Baptiste TALLAN précise que cette étude permet de réaliser une demande de subventions.

Stéphanie BARDIN ajoute que la commune ne peut pas être mise à l'arrêt au prétexte d'une période pré-électorale.

Nadine SENGEL rétorque en affirmant qu'il n'est pas possible de lancer de nouveau projet dans le cadre de la période pré-électorale.

Baptiste TALLAN ajoute qu'il n'est pas interdit pour la commune de lancer de nouveaux projets et que les communes ont la possibilité de solliciter des subventions avant les élections, pour preuve, la Préfecture laisse la possibilité de déposer des dossiers de demande de subvention jusqu'au 12/01/26 pour la DETR.

1. Approbation du procès-verbal du 13 novembre 2025

Monsieur le Maire fait procéder au vote du procès-verbal du 13 novembre 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé par 9 voix « pour », et 1 « abstention » (Marc DUTARTRE) et 2 voix « contre » (Nadine SENGEL et Jean-Marc CHERTIER) d'adopter le procès-verbal du 13 novembre 2025.

2. Finances – Fongibilité des crédits budgétaires

Monsieur le Maire expose que la commune a la possibilité en cas de besoin de virer des crédits de chapitre à chapitre sans attendre l'adoption d'une décision modificative.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

1° d'autoriser Monsieur le Maire à procéder, au titre de l'exercice 2026, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;
2° d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

3. Finances – Budget principal – Budget primitif 2026

Monsieur le Maire donne la parole à Dorian DELFOLIE.

Celui-ci expose que les recettes réelles de la section de fonctionnement affichent une augmentation de 2,17 %, passant de 1 185 644 € au BP 2025 à 1 211 340 € au BP 2026. Première des ressources de fonctionnement du budget municipal, le produit de la fiscalité directe est prévu, dans le cadre du BP 2026, à un niveau légèrement supérieur par rapport au BP 2025, soit un montant de 624 700 € au lieu de 612 998 € au précédent budget. Les taxes directes locales sont appréhendées pour un montant de 591 000 € en augmentation par rapport à 2025. La fiscalité indirecte et les autres taxes locales s'établissent au BP 2026 à 90 400 €, en augmentation par rapport à 2025 (41 066 €). Cette augmentation s'explique exclusivement par le transfert de la TVA du chapitre « dotations et participations » au chapitre « fiscalité indirecte ». Avec 435 600 € en 2026 au lieu de 465 580 € en 2025, c'est le deuxième poste de recettes de fonctionnement. La dotation globale de fonctionnement est prévue en augmentation à raison de 330 000 € au lieu de 315 000 € en 2025. Les attributions de compensation sont estimées pour 100 000 €, soit exactement le même montant qu'en 2025. Les allocations compensatrices dépendent des exonérations de fiscalité directe locale décidées et compensées par l'Etat. Les autres recettes de fonctionnement prévues au BP 2026 affichent une légère diminution par rapport au BP 2025 avec une prévision de 60 640 € contre 63 100 €. Les recettes réelles d'investissement sont estimées à 91 000 € en 2026 au lieu de 27 000 € en 2025. Cette différence est liée aux travaux d'investissement réalisés en 2025. Le montant attendu pour 2026 est estimé à minima pour 90 000 €. Pour 2026, est également attendue la perception de 1 000 € au titre de la taxe d'aménagement.

Concernant les dépenses réelles de fonctionnement, ces dernières s'établissent au BP 2026 à 1 137 400,00 € contre 1 090 705,00 € en 2025. Les dépenses de personnel et frais assimilés s'élèvent au BP 2026 à 544 800 €, contre 546 900 € au BP 2025. Ce montant intègre notamment les données suivantes : augmentation de la cotisation CNARCL pour environ 10 000 € et le recrutement d'agents recenseurs. La proportion de personnel qui était de plus de 50 % au BP 2025, retrouve un niveau normal à raison de 47,9 % des dépenses réelles de fonctionnement. Les charges à caractère général s'élèvent au BP 2026 à 328 200 € contre 340 555 € au BP 2025. Cette diminution est liée en grande partie à la mise en place des panneaux photovoltaïques sur la Maison de Santé dont le surplus d'électricité généré par l'exploitation est transféré sur certains bâtiments communaux. Les charges de gestion courantes s'élèvent au BP 2026 à 210 500 € contre 182 850 € au BP 2025. Cette augmentation est liée à la subvention versée au CCAS qui retrouve son niveau des années précédentes ainsi qu'à la subvention au titre des 10 ans de la saison culturelle. Les intérêts de la dette représentent 30 000 € au BP 2026, au lieu de 10 000 € au BP 2025.

Cette augmentation s'explique par la création de deux emprunts pour le réaménagement de la place de la mairie et la rénovation énergétique d'un bâtiment de l'école maternelle. Les atténuations de produits s'élèvent à 23 900 € au BP 2026 contre 10 400 € au BP 2025. Cette dépense correspond aux éléments suivants :

- la part contributive du FPIC : 13 500 € ;
- le dégrèvement de taxe foncière au profit des jeunes agriculteurs : 5 600 € ;

- le dégrèvement de la taxe d'habitation sur les logements vacants : 4 800 €.
Les crédits d'investissement s'établissent à 164 940 € pour le BP 2026 au lieu de 62 439 € au BP 2025.
Baptiste TALLAN prend la parole et présente les dépenses d'équipement de la commune.
Les dépenses d'équipement de la collectivité pour le BP 2026 s'établissent à 89 940 € et sont les suivantes :

Commission Affaires scolaires – Jeunesse :

- Achat de jeux d'animation d'intérieur pour la pause méridienne : 400 €
- Achats de chaises pour le complexe périscolaire : 750 €

Commission Bâtiments – Matériels :

- Club house de tennis : remise en état : 2 500 €
- École maternelle : réfection du local « bibliothèque » : 3 025 €
- École élémentaire : réfection du préau (complément de crédits) : 300 €
- Église : mise aux normes du clocher : 3 405 €
- Local Billot : sécurisation de la parcelle : 7 834 €
- Stade Charles de Mangou : réfection des portes des vestiaires : 2 740 €
- Service technique : acquisition d'un utilitaire : 6 600 €
- Cimetière : achat de 5 caves-urnes : 1 486 €
- Salle polyvalente : réfection de la CTA de la cafétéria : 650 €
- Complexe périscolaire : installation d'un programmateur du chauffage : 6 700 €
- Mairie : mise en place d'une façade de placard sous la Marianne : 1 700 €
- Mairie : mise en place d'une cassette chauffante : 700 €
- Cimetière : acquisition de caveaux supplémentaires : 6 400 €
- Travaux en régie du service technique : 8 000 €
- Investissement divers : 2 500 €

Commission du personnel :

- Achat d'un nouveau PC portable pour la mairie : 1 300 €
- Achat de nouveaux téléphones fixes pour la mairie : 1 950 €

Commission Développement durable – voirie :

- Opération « une vie un arbre » : 1 500 €
- Installation d'un panneau d'affichage et mise en place d'une vidéoprotection : 32 000 €

Dorian DELFOLIE reprend la parole et précise que les subventions d'équipement de la collectivité pour le BP 2026 concernent la rénovation de l'éclairage public pour 3 000 €. Le remboursement du capital de la dette pour 2026 s'établit à 33 000 € au lieu de 23 500 € pour 2025. Dans le cadre du projet de lotissement, la commune doit régler au concessionnaire du futur lotissement une contribution annuelle dont le montant s'établit à 36 000 € au titre de l'année 2026.

Arrivée de Magali DEFLANDRE à 18h45.

Arrivée d'Yvan BOUTREAU à 18h47.

Monsieur le Maire reprend la parole et fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé par 12 voix « pour » et 2 abstentions (Nadine SENGEL et Jean-Marc CHERTIER) :

D'adopter le budget primitif 2026 du budget principal tel qu'il vient d'être présenté :

- par nature et par chapitre pour la section de fonctionnement ;
- par nature et par chapitre pour la section d'investissement ;
- avec les chapitres « opérations d'équipements » ;
- sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- sans reprise des résultats antérieurs.

4. Finances – Budget annexe des bâtiments locatifs – Budget primitif 2026

Monsieur le Maire expose que le budget annexe est fondé sur la prévision d'un emprunt dans le cadre du projet de réaménagement de la Croix-Blanche.

Monsieur le Maire donne la parole à Dorian DELFOLIE.

Celui-ci expose que les recettes réelles de la section de fonctionnement sont prévues à raison de 127 000 €.

Les recettes sont constituées par les loyers des bâtiments affectés à ce budget, à savoir :

- les logements de la gendarmerie ;
- les logements de la rue des Cassons ;
- les garages rue du Crôt Blin ;
- les logements de la place Roland de Vaux ;
- la Maison de Santé Pluridisciplinaire.

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement s'établissent en 2026 à 73 600 € contre 55 400 € au BP 2025.

Concernant la section d'investissement, la seule immobilisation concerne le projet de réaménagement de la Croix-Blanche pour un montant de 450 400 €. Les autres dépenses d'investissement concernent le remboursement du capital de la dette de la MSP ainsi que celui-ci d'un nouvel emprunt à hauteur de 53 000 € en 2026 au lieu de 27 500 € en 2025. Le budget 2026 prévoit la réalisation d'un nouvel emprunt à raison de 450 000 €. L'équilibre de la section d'investissement est assuré par le virement de la section de fonctionnement à hauteur de 48 400 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé 12 voix « pour » et 2 « contre » (Nadine SENGEL et Jean-Marc CHERTIER) :

d'adopter le budget primitif 2026 du budget annexe des bâtiments locatifs tel qu'il vient d'être présenté :

- par nature et par chapitre pour la section de fonctionnement ;
- par nature et par chapitre pour la section d'investissement ;
- sans les chapitres « opérations d'équipements » ;
- sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- sans reprise des résultats antérieurs.

5. Vie associative – Subventions 2026 aux associations locales

Agnès SZWIEC expose que la commission s'est réunie pour l'étude des dossiers de subvention aux associations. Agnès SZWIEC précise que le montant des subventions de fonctionnement 2026 pour les associations s'établit à 9 370 €. En outre, le montant des subventions exceptionnelles s'établit à 2 270 €. Agnès SZWIEC mentionne que les montants sont les suivants :

pour les subventions de fonctionnement :

- Amicale bouliste	200 €
- Amicale des sapeurs-pompiers	900 €
- Arc-en-Ciel	600 €
- C2L foot	1 800 €
- Comité des fêtes	1 000 €
- Générations Mouvement	420 €
- Gymnastique Volontaire	400 €
- Judo Club de Levet	1 200 €
- Les Lapinos	100 €
- Let's go	1 500 €
- LeVetTT	200 €
- Levet Notre Village en Berry	150 €
- Echange de Plantes, Troc et Culture à Levet	600 €
- Souvenir français	300 €

pour les subventions exceptionnelles :

- Comité des fêtes	1 500 €
- Les Lapinos	170 €
- LeVetTT	100 €
- Souvenir français	500 €

Les conseillers municipaux suivants se sont retirés du vote :

- Baptiste TALLAN et Victor GRAVELET pour la subvention pour Arc en ciel.
- Nadine SENGEL pour la subvention pour Let's go et pour le Souvenir français.
- Jean-Marc CHERTIER pour la subvention pour le Souvenir français.
- Yvan BOUTREAU pour la subvention pour le comité des fêtes.

Nadine SENGEL demande à connaître la raison de la subvention pour LevetTT.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de l'achat de nouveaux maillots. Monsieur le Maire spécifie que la subvention exceptionnelle au profit du comité des fêtes concerne l'anniversaire des 30 ans, celle des Lapinos concerne le cinéma rural ainsi que la réalisation de flyers. Enfin, la subvention exceptionnelle relative au Souvenir français concerne l'achat d'un drapeau.

Agnès SZWIEC s'est abstenue pour la subvention de fonctionnement concernant EPTCL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

1° d'attribuer, pour 2026, les subventions de fonctionnement aux associations suivantes :

- Amicale bouliste	200 €
- Amicale des sapeurs-pompiers	900 €
- Arc-en-Ciel	600 €
- C2L foot.....	1 800 €
- Comité des fêtes	1 000 €
- Générations Mouvement	420 €
- Gymnastique Volontaire	400 €
- Judo Club de Levet	1 200 €
- Les Lapinos	100 €
- Let's go	1 500 €
- LeVetTT	200 €
- Levet Notre Village en Berry	150 €
- Echange de Plantes, Troc et Culture à Levet	600 €
- Souvenir français.....	300 €

2° d'attribuer, pour 2026, les subventions exceptionnelles aux associations suivantes :

- Comité des fêtes	1 500 €
- Les Lapinos	170 €
- LeVetTT.....	100 €
- Souvenir français.....	500 €

3° d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire relate la discussion ayant eu lieu concernant EPTCL lors de la commission « associations ». Le débat a porté sur le calcul du montant de la subvention, dans la mesure où l'association bénéficiait habituellement d'un montant 800 €. La subvention a été calculée sur la base de 3 manifestations prévues en 2025 dont la fête de la nature organisée à Serruelles. La discussion a plus précisément concerné la deuxième activité qui devait avoir lieu au mois de juillet, à savoir, l'estivale nocturne bio. L'association avait reproché à la commune que les travaux de la place du 8 mai 1945 empêchaient le bon déroulement de cette manifestation. Pourtant, les lieux ont été libérés au moins 15 jours à l'avance. Malgré cela, l'association a décidé d'annuler la manifestation. La subvention a malgré tout été maintenue pour l'intégralité du montant alors que seulement deux manifestations ont eu lieu. La majorité des membres présents lors de la commission a émis un avis favorable pour une subvention d'un montant de 600 €.

6. Action sociale – Subvention 2026 au CCAS

Monsieur le Maire expose que pour cette année, il est envisagé que la commune verse au CCAS une subvention d'un montant de 12 000 €. L'année dernière le montant de la subvention était de 5 000 €. Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé par à l'unanimité :

D'accorder une subvention de 12 000 € au centre communal d'action sociale de la commune de Levet au titre de l'année 2026.

7. Affaires scolaires – Subvention de fonctionnement 2026 à la coopérative scolaire de l'école élémentaire et à l'USEP

Marie-Laurence PIERRE expose que chaque année la coopérative de l'école élémentaire bénéficie d'une subvention lui permettant d'assurer les activités pédagogiques. À ce titre, il est proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention d'un montant de 1 100 € à la coopérative scolaire de l'école élémentaire pour l'année 2026. De plus, l'école élémentaire de Levet organise, via l'Union sportive des écoles primaires (USEP), des activités sportives avec différentes écoles du secteur. Comme chaque année, il est proposé d'attribuer une subvention annuelle de 280 € au titre de l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

- 1° d'attribuer une subvention de 1 100 € à la coopérative scolaire de l'école élémentaire au titre de l'année 2026 ;
- 2° d'attribuer une subvention de 280 € à l'USEP au titre de l'année 2026 ;
- 3° d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué aux affaires scolaires à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

8. Affaires scolaires – Subvention de fonctionnement 2026 à la coopérative scolaire de l'école maternelle

Marie-Laurence PIERRE expose qu'il s'agit de la même délibération que la précédente mais qu'elle concerne cette fois-ci l'école maternelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

- 1° d'attribuer une subvention de 700 € à la coopérative scolaire de l'école maternelle au titre de l'année 2026 ;
- 2° d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué aux affaires scolaires à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

9. Personnel communal – Augmentation de temps de travail d'une ATSEM

Monsieur le Maire expose que la commune emploie 2 ATSEM, la première à 35 heures et l'autre à 33,5 heures. Ne disposant pas du même temps de travail, l'une se retrouve à effectuer le travail de l'autre. De plus, afin d'éviter d'avoir un travailleur isolé, il est proposé d'augmenter le temps de travail de l'ATSEM travaillant à raison de 33,5/35^{ème} pour la passer à 35/35^{ème}.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

- 1°) de procéder à la création du poste suivant à compter du 1er janvier 2026 :

SERVICE	EMPLOIS	FILIERE	CAT	TAUX D'EMPLOI	ETP	STATUT	P / NP
SOCIAL	ATSEM PRINCIPAL 2 ^{ème} CL	SOC.	C	TC	1	TIT	NP

- 2°) de procéder à la suppression du poste suivant à compter du 1er janvier 2026 :

SERVICE	EMPLOIS	FILIERE	CAT	TAUX D'EMPLOI	ETP	STATUT	P / NP
SOCIAL	ATSEM PRINCIPAL 2 ^{ème} CL	SOC.	C	TC	0,96	TIT	P

10. Marchés publics – Contrat de location de photocopieurs

Baptiste TALLAN expose que le marché de location des photocopieurs se termine le 31 mai 2026. Celui-ci concerne le photocopieur de la mairie et ceux des écoles. Deux possibilités s'offrent à la commune, soit relancer un marché, soit reconduire le marché actuel. Les machines ayant été fournies en 2021 et au vu de l'inflation des produits, le marché augmenterait d'environ 30 % dans le cadre d'un nouveau marché. La société KMCL a donc proposé de prolonger son offre actuelle sur la base du même matériel avec une diminution du tarif de location de 4,6 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

1° d'accepter l'offre de la société KMCL présentant les caractéristiques suivantes :

- Loyer trimestriel (3 photocopieurs) : 426 € HT trimestriel
- Forfait copies :
 - o N&B : 0.0053€ HT
 - o Couleur : 0.053€ HT

2° d'autoriser Monsieur Maire ou son adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

11. Questions et informations diverses

Baptiste TALLAN informe que la place du 8 mai a été rouverte. Il reste quelques ajustements avec la maîtrise d'œuvre et l'entreprise Colas pour certaines réserves. Le retour du marché sur la place est prévu demain matin.

Christian BILLOT informe que concernant la rénovation des classes de l'école maternelle, le planning est très serré pour finaliser les travaux, dans la mesure où il va falloir retirer la classe modulaire, installer le nouveau mobilier, et réintroduire les agents au plus tard pour le 5 janvier 2026. Il reste à finaliser la salle où se trouve la ventilation. Un essai de ventilation mécanique sera réalisé le 24 décembre 2025. Le raccordement électrique de la classe modulaire sera retiré le même jour. Il est prévu un nettoyage par les agents communaux, le bureau Veritas est passé pour vérifier les installations électriques.

Agnès SZWIEC revient sur les subventions aux associations et donne la précision selon laquelle le montant total passe de 10 240 € pour 2025 à 11 640 € pour 2026. Concernant la collecte de la banque alimentaire, il a été reçu un total de 990 kilos de produits alimentaires. Elle ajoute que tout ne s'est pas fait seul mais seulement grâce à une super équipe de bénévoles. Lors de cette collecte, les bénévoles ont eu la visite surprise de Lylian Lasnier, Président de la banque alimentaire du Cher, de Philippe Sinault, directeur de Signatech et de Miss Berry. Agnès complète que c'est une première pour l'équipe des bénévoles et élus et que cette visite a été très appréciée car elle prouvait que les petits partenaires tels que Levet étaient pris en considération au même titre que les grandes surfaces.

Marie-Laurence PIERRE informe des remerciements de Martine GUERINET à l'ensemble du conseil municipal pour le cadeau qui lui a été offert suite à son départ en retraite. Le repas de Noël de la cantine aura lieu le 19 décembre 2025 midi.

Monsieur le Maire informe :

- Des remerciements du Président de la Région Centre Val de Loire, François Bonneau pour la mise à disposition gracieuse de la salle polyvalente dans le cadre du 2^{ème} forum des Maires du Cher ;
- De l'invitation du comité des fêtes au conseil municipal pour le vin d'honneur prévu le 14 décembre à 11h30 à la salle polyvalente ;
- Qu'il était prévu à ce conseil municipal de prévoir la gratuité de la salle polyvalente au profit de EPTCL dans le cadre du téléthon mais que ce point a été retiré de l'ordre du jour suite à l'annulation de la manifestation.

Monsieur le Maire informe des dates suivantes :

- Vendredi 12 décembre : Retour du marché hebdomadaire sur la place du 8 mai, marché de Noël à l'école élémentaire le soir, Noël des employés communaux le soir ;
- Dimanche 14 décembre : Marché de Noël organisé par le comité des fêtes à la salle polyvalente inauguration officielle à 11 h 30 ;
- Du 17 au 19 décembre 2025 : Exposition scientifique organisée par le FRMJC sur le thème de l'alimentation, à la salle polyvalente ;
- Vendredi 19 décembre 2025 au soir : Arbre de Noël organisé par le C2L Foot à la salle polyvalente ;
- Du mercredi 24 décembre 2025 à midi au dimanche 4 janvier 2026 : fermeture de la mairie ;
- 4 janvier 2026 : Cyclo-Cross organisé par Levet Tout Terrain à l'étang Charpeignes ;
- Jeudi 8 janvier 2026 : conseil municipal à 19 heures.

Monsieur le Maire rappelle les dates relatives au recensement de la population : du 15 janvier au 14 février 2026.

Monsieur le Maire rappelle que les vœux de la municipalité auront lieu le vendredi 16 janvier 2026, à 19h, à la salle polyvalente.

L'ordre du jour étant épousé, Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 31.

Bruno MARECHAL,
Maire

Baptiste TALLAN
Secrétaire de séance